

Comment identifier la couverture réseau mobile de sa région ?

L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communication Electroniques et des Postes) met en ligne des cartes de France des couvertures voix, SMS, 3G 4G et 5G.

Pour accéder à ce service, il suffit de se rendre sur le site internet de l'ARCEP : <https://www.arcep.fr/>

La carte de France de couverture voix et SMS des différents opérateurs mobile

Depuis janvier 2017, l'Arcep impose aux opérateurs de publier des cartes de couverture du territoire représentant une évaluation de la couverture à différents niveaux, pour le service voix et SMS.

Depuis septembre 2017, l'Arcep, au travers de son Observatoire sur la couverture et la qualité des services mobiles, publie une carte de couverture mobile enrichie pour toute la France métropolitaine. Elle permet d'identifier les zones de couverture mobile de chaque opérateur, avec 4 niveaux d'évaluation : « Très bonne couverture », « Bonne couverture », « Couverture limitée » ou « Pas de couverture ». Le site indique également la part de la population et la part du territoire couverte en voix et sms par chaque opérateur.

La carte de France de couverture internet mobile 3G et 4G des différents opérateurs mobile

Le site monreseaumobile.fr met également en ligne un outil cartographique présentant la couverture mobile en internet 3G et 4G. Cet outil vise à apporter une information sur mesure aux utilisateurs, afin de les aider à comparer entre eux les opérateurs :

- **pour la 3G**, la carte présente 3 possibilités : couverture 3G, couverture 3G bridée à 1Mbit/s ou pas de couverture
- **pour la 4G**, la carte présente la présence ou non d'une couverture 4G

Le site indique également la part de la population et la part du territoire couverte en 3G et 4G par chaque opérateur. En entrant le nom de sa ville ou d'une rue dans un moteur de recherche, il est possible de connaître la couverture mobile de la zone concernée.

La qualité mesurée de la couverture voix, SMS et internet mobile de chaque opérateur

Le site monreseaumobile.fr présente également la qualité mesurée des services voix et SMS d'un côté, internet mobile de l'autre, dans les transports pour chaque opérateur.

Il est possible d'afficher la qualité mesurée :

- sur les grands axes routiers
- dans les TGV,
- dans les intercités/TER,
- dans les RER et transiliens
- dans le métro (Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes et Toulouse)

Concernant les lieux de vie, monreseaumobile.fr détaille la qualité mesurée des services voix, sms, navigation web et vidéo en ligne pour chaque opérateur pour toute la France, et pour les zones rurales, intermédiaires et denses.

Sources :Bercy Infos Particuliers